

 <p>Association des Paralysés de France 17, bd Blanqui 75013 Paris</p>	DIFFUSION ET TRAITEMENT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE MODE OPERATOIRE	Référence	MO	06	DG	CO
		Version	C		Page	
		Diffusion Site	oui	non	1/3	

SOMMAIRE

- I. Feuille de mise à jour
- II. Objet et Domaine d'application
- III. Abréviations
- IV. Processus de diffusion et de traitement du compte rendu de Conseil de la Vie Sociale
- V. Responsabilités
- VI. Modalités de transmission

I. FEUILLE DE MISE A JOUR

Rédigé par	Validé par	Approuvé par :
<p>Revu par le groupe de travail : Animé par Sophie BAUDIER Responsable de la participation des Usagers</p> <p>Suzanne JOUFFRAY, RROS Auvergne, correspondante qualité Rhône-Alpes</p> <p>Denis LABARRE, RROS PACA</p> <p>Philippe NIVAULT, RROS Pays de Loire</p>	<p><i>Sur le fond :</i> Christophe DOUESNEAU Directeur Direction du Développement et de l'Offre de Service</p> <p>Signature : </p> <p><i>Sur la forme :</i> Michel RAMOS Conseiller qualité</p> <p>Signature : </p>	<p>Prosper TEBOUL Directeur Général</p> <p>Signature : </p>

Destinataires
<p>Directrices et Directeurs des établissements et services Directeurs Régionaux Responsables Régionaux de l'Offre de Service Direction du développement et de l'Offre de Service</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>Conseil National des Usagers Conseil d'Administration Comité de Direction Générale Censeur</p>

Version	Date	Objet de la modification
A	Juin 2009	Création
B	Mars 2013	Révision au regard de l'organisation
C	Février 2015	Révision au regard de l'organisation

II. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

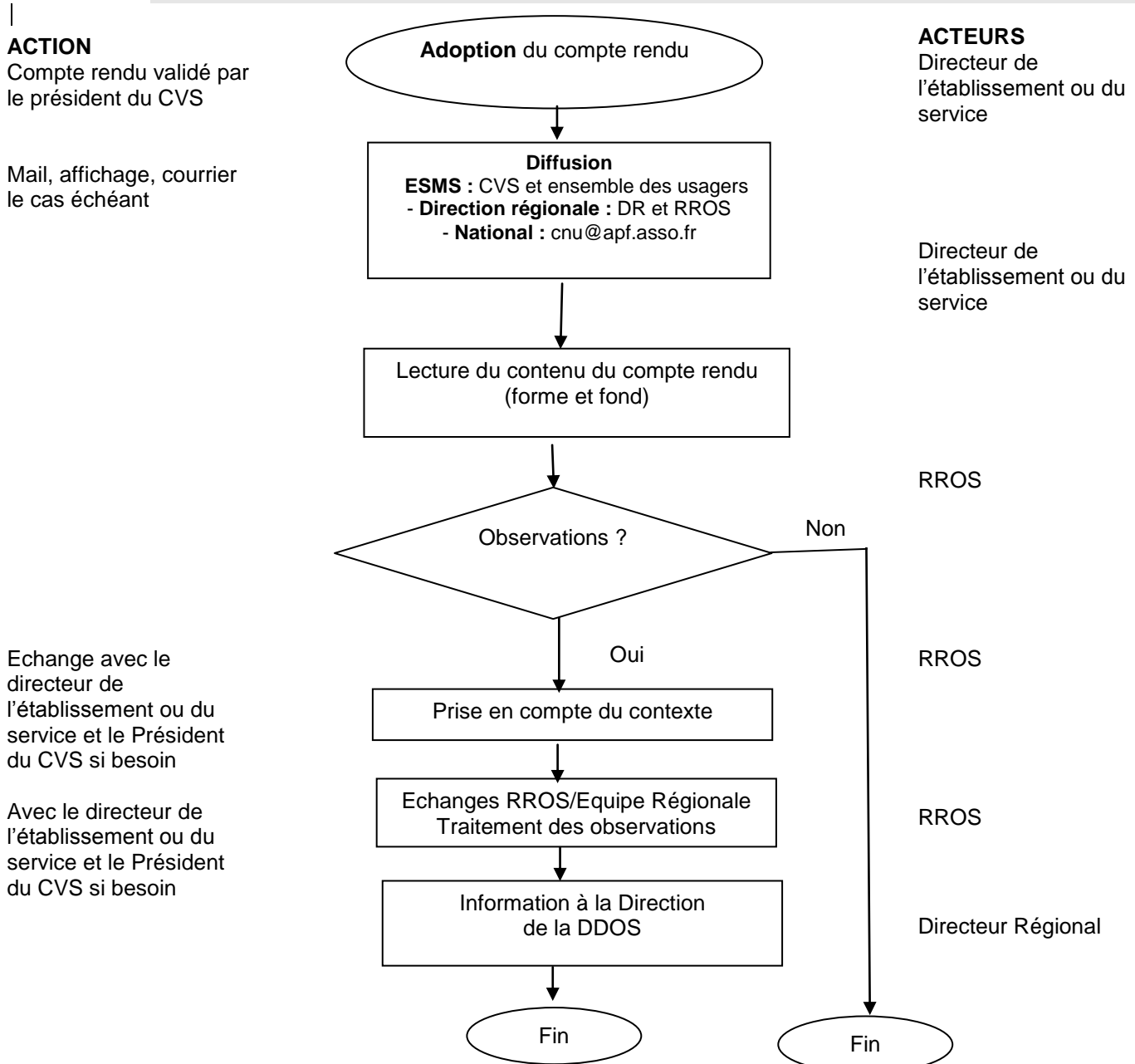
L'objet de ce document est de décrire le processus de diffusion et de traitement du compte rendu du Conseil de la Vie Sociale dans les établissements et services APF.

Ce processus débute lorsque le compte rendu du Conseil de la Vie Sociale est validé, selon les modalités précisées dans le document de référence 15¹ relatif au règlement intérieur du CVS (article 6.5). Il s'achève avec le traitement de l'information.

III. ABREVIATIONS

- DR** : Directeur Régional
RROS : Responsable Régional de l'Offre de Service
DDOS : Direction du Développement et de l'Offre de Service
CNU : Conseil National des Usagers
CVS : Conseil de la Vie Sociale

IV. PROCESSUS DE DIFFUSION ET DE TRAITEMENT DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



¹ Réseau APF/Gestion Documentaire/ Références/ REF 15 règlement intérieur d'un Conseil à la Vie Sociale

 <p>17, bd Blanqui 75013 Paris</p>	DIFFUSION ET TRAITEMENT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE MODE OPERATOIRE	Référence	MO	06	DG	CO
		Version	C		Page	
		Diffusion Site	oui	non	3/3	

V. RESPONSABILITES

- Au niveau de l'établissement ou du service :
La validation du compte rendu est de la responsabilité du Président du CVS.
La diffusion et l'archivage numérique du compte rendu incombent au directeur de l'établissement ou du service sur la durée de l'autorisation.
- Au niveau de la direction régionale :
La lecture et les observations sont de la responsabilité du RROS qui entre en dialogue avec le directeur de l'établissement ou du service et peut solliciter l'expertise de la DDOS en cas de besoin.
Le traitement des observations est effectué par le Directeur Régional, en lien avec le RROS et ou l'équipe régionale.
- Au niveau national :
Le CNU, élu par et parmi les CVS, a une lecture des comptes rendus dans le cadre ses missions de représentation nationale des CVS.
La DDOS alimente et soutient les travaux du CNU. Elle porte un regard systémique sur les comptes rendus reçus.

VI. MODALITES DE TRANSMISSION

Les comptes rendus sont transmis par mail de façon régulière dès qu'ils sont validés par le Président du CVS, c'est-à-dire si possible sans attendre la prochaine réunion du CVS, conformément à ce qui est recommandé dans le document de référence 15² (article 6.5).

Afin de faciliter leur classement et leur diffusion aux différents niveaux de notre organisation, les fichiers informatiques seront nommés selon les modalités prévues dans le formulaire F 28³ à utiliser par le CVS pour établir leurs comptes rendus : Compte Rendu « nom de la structure PV CVS AAAA-MM-JJ ».

² Réseau APF/Gestion Documentaire/Modèles liés à la gestion documentaire/Modèle de règlement intérieur d'un Conseil à la Vie Sociale

³ Réseau APF/Gestion Documentaire/Formulaires/F 28 Compte Rendu du Conseil à la Vie Sociale